



COMMUNE DE  
SAINT-PAUL DE VENCE  
(06570)  
ALPES MARITIMES

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## Révision du Plan Local d'Urbanisme et des projets de périmètre des abords de monuments historiques

Par arrêté en date du 07 octobre 2019, Monsieur le Maire de Saint Paul-de-Vence a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques de la commune de Saint Paul-de-Vence (église de la Conversion de Saint-Paul, tour du XXIIème, porte de Vence et tour voisine, fontaine publique, arceau avec fenêtre du XVème dit Le Pontis, remparts et cimetière avoisinant, chapelle Notre-Dame de la Gardette ou Saint-Georges). Une évaluation environnementale a été réalisée et l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement est intégré au dossier d'enquête publique.

### L'enquête publique se déroulera du 18 novembre 2019 au 17 décembre 2019 inclus.

Monsieur MARTINEZ Georges a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Nice. Les pièces des dossiers ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête publique au :

#### Service Urbanisme

16, route de La Colle  
06570 Saint-Paul de Vence  
Tél : 04 93 32 41 27

Accueil public : lundi, mercredi et vendredi 9h-12h

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public dans **la salle FREINET, 1 rue du Saint Esprit de 9h30 à 12h30 et de 14h0 à 16h les jours suivants :**

- Le Lundi 18 Novembre 2019
- Le jeudi 28 Novembre
- Le mercredi 4 Décembre
- Le mardi 17 Décembre 2019

Le public pourra également consulter les pièces des dossiers sur le site internet de la commune : **[www.saintpauldevence.org](http://www.saintpauldevence.org)** ou sur un poste informatique mis à disposition au service urbanisme et à la salle Freinet, les jours de permanence du commissaire enquêteur.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers de révision du Plan Local d'Urbanisme et au projet de Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**- Mairie de Saint Paul-de-Vence, à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, place de la Mairie  
06570 Saint Paul-de-Vence.**

**- Ou par courriel : [enquetepublique@saint-pauldevence.fr](mailto:enquetepublique@saint-pauldevence.fr)**

Les courriers et courriels doivent arriver au plus tard le mardi 17 décembre à 16 heures, heure de clôture de l'enquête publique.

Les observations et propositions du public reçues par voie électronique seront accessibles sur le site internet de la commune : **[www.saintpauldevence.org](http://www.saintpauldevence.org)**

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la Mairie des documents.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera également publiée sur le site internet de la commune.

A l'issue de l'enquête publique, les projets de révision de Plan Local d'Urbanisme et au projet de Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du Commissaire enquêteur, seront soumis au Conseil municipal pour approbation.